

# *BLA BLA*



**Parution le 11 mars 2019**

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Le procès-verbal est inscrit sur le site de la municipalité : [www.saints-martyrs-canadiens.ca](http://www.saints-martyrs-canadiens.ca) prenez note que lors de la transcription il est possible que des erreurs se produisent. Le journal n'est pas un document officiel.

## **DOSSIER ET RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi 4 février 2019 à 19 h, dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

**Sont présents** : Mme Christine Marchand, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux et M. Gilles Gosselin, lesquels forment quorum.

Absent : Michel Pince

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, directrice générale et elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture, il est unanimement résolu par les conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté, que l'ordre du jour suivant soit adopté, le point varia demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance du mois janvier 2019
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes ; (voir liste)
5. Adoption des comptes à payer ; (voir liste)
6. Dépôt de la situation financière novembre ;
7. Rapport des comités ;
8. Administration ;
  - 8.1 Visite de la compagnie d'assurance
  - 8.2 Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes –  
Transmission de la liste de propriétés à la MRC d'Arthabaska
  - 8.3 Formation pour la DG 19 mars Drummondville cout 316.00\$
  - 8.4 Résolution pour procéder à la vente d'une partie du site  
d'enfouissement Disraelli
9. Aqueduc et égouts ;
  - 9.1 Rencontre inspecteur
  - 9.2 Prévoir rencontre avec Copernic
  - 9.3 Avis service à la clientèle Gesterra
10. Sécurité publique ;
11. Voirie ;
12. Urbanisme et environnement ;
  - 12.1 Prolongation pour les candidatures sur comité en environnement
13. Loisirs et culture ;
  - 13.1 Cabane à sucre 13 avril à midi
14. Affaires diverses ;
  - 14.1 Rencontre avec Gesterra le 20 février
  - 14.2 Renonciation à la période de 30 jours au dossier de la carrière
  - 14.4 Demande Lac Coulombe
15. Liste de la correspondance ;
16. Varia ;
  - 16.1 Dossier Dupuis
17. Période de questions ;
18. Levée de la séance.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JANVIER  
2019.**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 14 janvier 2019. Le document a été préalablement remis aux membres du Conseil municipal et dont ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de janvier. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

#### **4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES**

Salaire des élus : 2 749.00\$  
Salaire DG : 1 720.26 \$  
DAS mensuel : 5 714.94 \$  
Téléphones : 246.16 \$

#### **5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes totalisant un montant de **51 880.87 \$** a été présentée aux élus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

Receveur Général du Canada (DAS)	1 594.77
Ministre du Revenu du Québec (DAS)	4 120.17
Société Canadienne des postes (lettre recommandée)	12.15
Visa Desjardins (divers achats / Noël)	921.88
Société Canadienne des postes (Bla Bla)	29.57
Croix-Rouge (contribution 2018)	150.00
N. Faucher Entrepreneur Électricien (salle, lumières)	648.46
Gesterra (décembre)	915.22
ADMQ (cotisations)	1 734.22
COMBEQ (adhésion)	431.16
FQM (contribution)	1 091.09
CRSBP (contribution & cotisation annuelle / biblio)	2 785.92
PG Solutions (contrat d'entretien & soutien)	5 806.24

Roulibus (contribution)	750.00
Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable (aide financière)	100.00
Copernic (adhésion)	50.00
Croix-Rouge (contribution 2019)	150.00
Cuisines Collectives des Bois-Francis (aide financière)	64.50
Québec Municipal (adhésion)	164.18
SPAA (adhésion)	520.20
Ville de Disraëli (quote-part / versement #1)	1 229.77
André Henri, maire	900.00
Michel Prince, conseiller	369.80
Christine Marchand, conseillère	369.80
Claude Caron, conseiller	369.80
Jonatan Roux, conseiller	369.80
Gilles Gosselin, conseiller	369.80
Bell Mobilité inc. (janvier)	53.99
Bureau en gros (janvier)	66.66
Buropro (janvier)	221.34
La Capitale (février)	915.96
Entretien Général Lemay (3e vers. déneigement, travaux)	2 799.14
Excavation Marquis Tardif inc. (3 vers. déneigement)	16 149.83
Groupe Environex (décembre & janvier)	147.18
Sogetel (février)	242.16
Total du salaire de la D.G. :	1 720.26
Total des salaires & déplacements :	3 545.85
<b>TOTAL :</b>	<b>51 880.87 \$</b>

## 6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ;

## 7. RAPPORT DES COMITÉS ;

## 8. ADMINISTRATION

### 8.1 VISITE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

La directrice générale avise les membres du conseil qu'une visite des bâtiments de la municipalité est prévu prochainement par la compagnie d'assurance.

### 8.2 AUTORISATION DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – TRANSMISSION DE LA LISTE DES PROPRIÉTÉS À LA MRC D'ARTHABASKA

**ATTENDU que** la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2018 ;

**ATTENDU QUE** selon l'article 1023 du Code municipale du Québec, « Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendu par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil ».

**En conséquence**, il est résolu :

Que le Conseil municipal de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens autorise la transmission de cet extrait à la MRC d'Arthabaska;

Que le Conseil municipal de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens autorise la directrice générale à retirer le (les) dossier(s) dont des paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC d'Arthabaska;

Que le Conseil municipal de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens désigne Thérèse Nolet Lemay directrice générale à agir comme représentante de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 14 juin 2018.

### **8.3 FORMATION POUR LA DG 19 MARS** **DRUMMONDVILLE AU COUT DE 316.00\$**

**Attendu qu'une** formation pour les DG aura lieu le 19 mars à Drummondville concernant les milieux humides et les Lois 102 et 132.

**En conséquence** il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le conseil municipal autorise les frais d'inscription au coût de 316.00\$ ainsi que les frais de déplacement et repas s'il y a lieu.

### **8.4 RESOLUTION POUR AUTORISER LA VILLE DE** **DISRAELI À PROCEDER À LA VENTE D'UNE** **PARTIE DU SITE D'ENFOUISSEMENT DISRAELLI**

**CONSIDÉRANT QUE** le site d'enfouissement sanitaire (LES) de Garthby a vu le jour à l'été 1980 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce même site a été fermé définitivement le 19 janvier 2009 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la totalité du site couvrait une superficie totale de 316.3 acres ;

**CONSIDÉRANT QU'**une superficie de 92.7 acres doit être conservée afin de maintenir les activités du site où sont localisées les cellules d'enfouissement ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a une superficie restante de 123.6 acres qui ne serviront jamais à l'usage de site d'enfouissement ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des études et des autorisations nécessaires pour la vente de cette superficie de terrain ont été obtenues ;

**En conséquence**, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, autorise la Ville de Disraeli à procéder à la vente d'une superficie de 123.6 acres tel que présenté dans la description technique préparée par M. Tony Fournier, arpenteur.

**QUE** le prix de base de la vente du lot soit fixé à 138 000 \$.

QU'une copie de l'ensemble des documents produits pour réaliser cette transaction immobilière soit remise à la municipalité.

## **9.0 AQUEDUC ET ÉGOUTS ;**

### **9.1 RENCONTRE INSPECTEUR**

La rencontre a eu lieu en après-midi.

### **9.2 RENCONTRE AVEC COPERNIC DOSSIER VÉRIFICATION DES FOSSES**

La rencontre aura lieu lundi le 4 mars à 13h

### **9.3 AVIS SERVICE A LA CLIENTELE GESTERRA**

Une lettre a été reçu de Gesterra mentionnant le mode de fonctionnement pour vidange de fosse.

### **10. SECURITE PUBLIQUE ;**

### **11 VOIRIE ;**

### **12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;**

### **13. PROLONGATION POUR LES CANDIDATURES SUR COMITE EN ENVIRONNEMENT**

**Attendu que** suite aux demandes reçues lors de la séance de janvier 2019, les membres du conseil ont pris la décision de prolonger jusqu'au 4 mars 16h la possibilité de recevoir des candidatures pour participer comme individu au comité d'environnement.

**En conséquence**, il est résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les candidatures sont ouvertes jusqu'au 4 mars 2019 à 16h.

### **14 LOISIRS ET CULTURE ;**

#### **13.1 CABANE A SUCRE 13 AVRIL A MIDI**

**Attendu que** le repas de cabane à sucre aura lieu samedi le 13 avril au midi.

**Attendu que** le repas sera préparé par les propriétaires de l'Épicerie du coin.

**Attendu que** le tarif sera payé 50% par la municipalité.

**En conséquence**, il est résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la municipalité défrai 50% des coûts.

### **15 AFFAIRES DIVERSES ;**

#### **15.1 RENCONTRE AVEC GESTERRA LE 20 FEVRIER**

**Attendu que la** directrice générale et monsieur maire, sont invités à assister cette rencontre.



**En conséquence**, il est résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les frais de déplacement sont autorisés.

### **15.2 RENONCIATION A LA PERIODE DE 30 JOURS AU DOSSIER DE LA CARRIERE SAINTS-MARTYRS.**

**Attendu que** suivant l'orientation préliminaire favorable pour la demande d'autorisation déposée au dossier de la carrière Sts Martyrs,

**Attendu que** la municipalité désire déposer une demande de renonciation au délai de 30 jours prévu à la LPTAA dans le dossier de la Carrière Saints-Martyrs.

**En conséquence**, il est résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**Que** le conseil municipal renonce à la période de 30 jours tel que prévu à la LPTAA.

### **14.3 DEMANDE DE CITOYEN AU LAC COULOMBE**

Pour faire suite à la demande de M. Nicolas Gaudreau, dans sa lettre du 4 février 2019.

**Sur proposition** de Jonatan Roux, appuyé par Christine Marchand et résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**Que** nous ne pouvons pas répondre positivement à cette demande puisque nous ne sommes pas propriétaire du chemin, du pont et des terrains adjacents.

### **16 LISTE DE LA CORRESPONDANCE :**

- Plan et description technique dossier annexion des Dupuis
- Lettre CPTAQ (Carrière Sts-Martyrs)
- Ristourne 2018 de l'assurance des municipalités de 3 000 000.\$
- Journée de la persévérance scolaire du 11 au 15 février
- Demande d'adhésion 2018-2019 TV CBF
- Ville Sainte Catherine créateurs d'emplois du Québec

17 VARIA ;

**17.1 DOSSIER FAMILLE DUPUIS**

**AVIS DE MOTION ANNEXION D'UNE PARTIE DE TERRITOIRE DE SAINT-JOSEPH- DE- HAM-SUD À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS.**

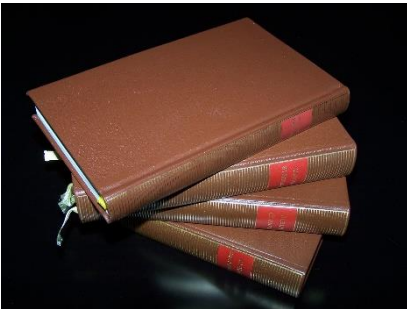
Le présent avis de motion est donné par la conseillère Madame Christine Marchand.

Un projet de règlement sera présenté lors d'une séance subséquente.

**18 PERIODE DE QUESTIONS ;**

**19 LEVEE DE LA SEANCE.**

Proposé par Jonatan Roux à 19h 28



**MESSAGE DE LA  
BIBLIOTHÈQUE**

***DU NOUVEAU À VOTRE  
BIBLIOTHÈQUE***

Nous avons reçus une belle collection de romans et de DVD qui sont disponibles en prêt à la bibliothèque.

Vous êtes membre venez en profiter.

Les non membres, inscrivez-vous et les prêts de livres et de DVD seront accessibles pour vous.

Nos heures d'ouverture, le dimanche de 10 h à 12 h jusqu'au 15 mai 2019.

Bonne lecture et bon visionnement.

Juliette St-Amand  
Coordonnatrice

# AVIS PUBLIC

## Résultat du recensement des votes

Municipalité

SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Scrutin du

2019 03 03

année mois jour

Je, THÉRÈSE NOLET LEMAY,  
Président d'élection, annonce le résultat

du recensement des votes à savoir que :

1. au poste de maire :

a) les candidats, ci-dessous mentionnés, ont reçu le nombre de votes inscrits vis-à-vis leur nom respectif :

Nom des candidats	Appartenance politique	Nombre de votes

b) le nombre d'électeurs inscrits est de : \_\_\_\_\_ ;

c) le nombre d'électeurs ayant voté est de : \_\_\_\_\_ ;

d) le nombre de bulletins valides est de : 0 \_\_\_\_\_ ;

e) le nombre de bulletins rejetés est de : \_\_\_\_\_ ;

et déclare que : \_\_\_\_\_ a obtenu \_\_\_\_\_ votes de majorité,  
Nom du candidat

2. au poste de conseiller du SIÈGE NUMÉRO 3  
District, quartier ou poste numéro

a) les candidats, ci-dessous mentionnés, ont reçu le nombre de votes inscrits vis-à-vis leur nom respectif :

Nom des candidats	Appartenance politique	Nombre de votes
LAURENT GARNEAU		60
JEAN-CHARLES PELLAND		26
GUY THÉRIAULT		42

b) le nombre d'électeurs inscrits est de : 378 \_\_\_\_\_ ;

c) le nombre d'électeurs ayant voté est de : 130 \_\_\_\_\_ ;


d) le nombre de bulletins valides est de : 128 \_\_\_\_\_ ;

e) le nombre de bulletins rejetés est de : 2 \_\_\_\_\_ ;

et déclare que : LAURENT GARNEAU a obtenu 18 votes de majorité,  
Nom du candidat

SM-64 (03-04)   
Loi sur les élections et les référendums  
dans les municipalités, article 252

Signature

  
Président d'élection

2019 03 04  
année mois jour

# Avis à tous les citoyens de Ham-Nord et des environs

**Ouverture d'un CLSC pour des soins courants à Ham-Nord**  
au 285, 1<sup>re</sup> avenue (à même l'édifice de la Caisse Desjardins)  
dès le 7 février 2018

Présence d'une infirmière sur place  
le mercredi entre 8 h 30 et 15 h 30

## Sur rendez-vous seulement

- Injection de médication
- Traitement de blessures mineures
- Soins de plaies
- Retrait de points de sutures et agrafes
- Lavage d'oreilles
- Enseignement à l'auto-administration de médication
- Etc.

**Pour obtenir un  
rendez-vous**  
avec ou sans prescription :

**819 357-2030**  
poste 2971



Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de la Mauricie-et-  
du-Centre-du-Québec

Québec





**Vous désirez passer du bon temps en famille que ça soit en glissade avec tube ou à faire de la raquette. L'endroit tout désigné est situé au Camp Beauséjour; un site merveilleux pour participer aux plaisirs d'hiver. C'est gratuit pour les citoyens de Saints- Martyrs-Canadiens.**

## **AVIS IMPORTANT AUX CITOYENS**



## **En période hivernale**

### **Stationnement interdit dans les rues**

La municipalité tient à informer toute la population qu'il est présentement interdit de stationner dans les rues jusqu'au printemps. Afin de permettre le déneigement des chemins en toute sécurité. Vous êtes passible de recevoir une contravention de la SQ si vous ne respectez pas le règlement...

Merci de votre collaboration.



**La postière nous demande d'aviser les citoyens que les clés pour la collecte des gros colis déposés dans boîtes aux lettres.**

**Vous devez remettre la clé dans la case pour poster les lettres.  
Merci de votre collaboration**



Venez-vous sucrer le bec **samedi le 13 avril** prochain  
À la Salle municipale de Saints-Martyrs-Canadiens

**12h00 Dîner de cabane à sucre traditionnel**  
(servi par le Dépanneur l'Épicerie du Coin)

En après-midi à partir de  
**14h00 tire sur la neige** (gratuite)

*Résidents permanents et  
Résidents non-permanents*

**Coût :**

**10.00\$ / adulte**

**4.00 \$ / 4 à 10 ans**

**1.00 \$ / 3 ans et moins**

Pour les non-résidents

**Coût :**

**20.00\$ / adulte**

**9.00 \$ / 4 à 10 ans**

**4.00 \$ / 3 ans et -**

S.V.P. bien vouloir **réserver avant le 8 avril** au : 819-344-5171  
ou par courriel : [sonia.lemay@saints-martyrs-canadiens.ca](mailto:sonia.lemay@saints-martyrs-canadiens.ca)





**Cantine/ Restaurant &  
Dépanneur.  
POUR PLUS  
D'INFORMATION,  
TÉLÉPHONE :  
819-464-2899**

**Un souper au méchoui  
bœuf et porc est servi à tous le 1er samedi du  
mois. Vous devez réserver obligatoirement.  
Téléphone 819-464-2899**

**RAPPEL**

**Ouverture de l'épicerie du coin 7 jours semaine  
Cantine ouverte du jeudi au dimanche**

**Menu du vendredi midi pour le mois mars :**



**Vendredi 8 mars Hot Chiken**



**Vendredi 15 mars Pâté Chinois**



**Vendredi 22 mars Lasagne ordinaire**



**Vendredi 29 mars Ragout de boulette**

# Hiver



Bleu	Congé	Habit	Réchauffer
Blizzard	Flocon	Lièvre	Sapin
Bonhomme	Froid	Montagne	Ski
Boule	Gel (2)	Neige	Tempête
Brille	Glace	Nuage	Tunnel
Butte	Glisser	Raquette	Vent
Chemin			

Une boisson qui nous réchauffe l'hiver :

----- (8 et 5 lettres).

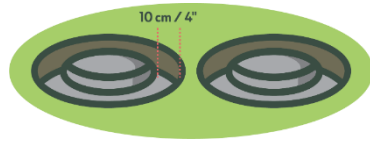
*Document créé par : Julie Lind*



# Programme de vidange de fosses septiques dans la MRC

d'Arthabaska


Dégagement des couvercles




La semaine avant votre vidange, tous les couvercles doivent être dégagés :

- ✓ Retirez la terre, la tourbe et
- ✓ tout autre objet se trouvant autour ou sur les couvercles;
- ✓ Excavez la terre et la tourbe d'au moins 10cm (4pouces) tout autour des couvercles;
- ✓ Si vos couvercles sont situés sous une galerie, effectuez une trappe d'accès sur le dessus de la structure.

## En hiver vous devez aussi assurer ces opérations :

 Paillez les couvercles en excavant d'au moins 10cm (4pouces) la neige et la terre tout autour;

 Paillez un chemin d'accès vers la fosse pour l'opérateur;

 Assurez-vous que les couvercles soient dégagés pour toute la semaine prévue (en cas de tempête de neige, paillez à nouveau les couvercles et le chemin d'accès);

Ouvrez légèrement les couvercles et apposez un petit bâton afin d'éviter que les couvercles ne gèlent en place

UN  
PROGRAMME  
DE LA



Plus d'informations sur le programme au <https://www.gesterra.ca/fosses>

Vous pensez au suicide ?

Vous êtes inquiet pour une  
personne de votre entourage ?

Vous êtes endeuillé par suicide ?

*Nous sommes là pour vous!*



24 heures par jour • 7 jours par semaine

MRC DE L'ÉRABLE

819 362-8581

MRC D'ARTHABASKA

819 751-2205

PARTOUT AU QUÉBEC

1 866 APPELLE  
(1 866 277-3553)

[www.cpsae.ca](http://www.cpsae.ca)

### ***Nos services***

- Intervention téléphonique (24 heures/24, 7 jours/7)
- Services aux personnes endeuillées par suicide
- Services aux proches d'une personne ayant fait une tentative de suicide
- Activités d'information et de sensibilisation
- Formations

Tous nos services sont gratuits et confidentiels

## **Avis aux citoyens**

### **Ne pas payer ses taxes municipales et scolaires, des conséquences à prévoir ....**

Les taxes foncières constituent la principale source de revenus de votre municipalité. À ce titre, par souci d'équité envers les contribuables, votre municipalité a l'obligation légale de percevoir ces taxes. Votre municipalité peut requérir les services de la MRC d'Arthabaska si des citoyens n'acquittent pas leurs taxes, afin que celle-ci procède à une vente pour défaut de paiement de taxes, en vertu des articles 1022 à 1060 du Code municipal (L.R.Q. c. C-27.1). Ce mode de recouvrement permet à votre municipalité de récupérer les taxes qui n'ont pas été payées.

Il est important de savoir qu'avant d'entreprendre une procédure de vente, la municipalité offre, aux propriétaires qui le demandent, la possibilité de prendre une entente de paiement dont les versements seront étendus sur une certaine période. Avant que le dossier soit transmis à la MRC, la municipalité fait parvenir plusieurs avis afin d'exiger le paiement requis. Si toutefois, un paiement n'est réalisé dans les délais prescrits, le dossier est transféré à la MRC. Avant d'en arriver à la vente pour taxes, la MRC avise également les propriétaires, mais cette fois, avec l'exigence de payer leur dû en totalité.

Le deuxième jeudi du mois de juin, la MRC procède à la vente des immeubles. Les gens intéressés à miser pour acquérir un immeuble peuvent assister à l'enchère. Les personnes intéressées par un lot mis en vente peuvent consulter la liste prévue à cet effet sur le site Internet de la MRC ([www.mrc-arthabaska.qc.ca](http://www.mrc-arthabaska.qc.ca)). Les propriétaires ont toujours la possibilité de payer leurs taxes tant que l'enchère n'a pas eu lieu. Leur immeuble sera ainsi retiré de la liste de vente. C'est pourquoi il est conseillé aux personnes intéressées de consulter la liste des lots disponibles régulièrement. De plus, un propriétaire dont la propriété est vendue aux enchères a tout de même un an supplémentaire pour reprendre possession de son immeuble en effectuant un droit de retrait. Pour ce faire, ce dernier devra payer le montant de l'acquisition à l'enchère, en plus d'intérêts à raison de 10 % par année.

De plus amples renseignements peuvent être disponibles en communiquant avec votre municipalité.

# PUBLICITÉ

**CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646**

**CONSTRUCTION GÉRALD JUTRAS (RBQ 5671-9313-01)**  
Téléphone : 819-552-2044

**CARRIÈRE SAINTS-MARTYRS ERG**  
Tel : 819-344-5213

**ÉBÉNISTERIE C. SAINT-LAURENT INC.**  
TEL : 819-740-9283

**ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY ( Patrick)**  
TEL: 819-352-0226

**ÉPICERIE DU COIN**  
TÉLÉPHONE 819-464-2899

*Juliette St-Amand*  
(Vitrail, tissage, tricot)  
117, chemin du Lac Nicolet  
Saints-Martyrs-Canadiens  
(819) 344-5589

*Érablière Re Pau*  
118, chemin du Lac Nicolet  
Sts-Martyrs-Canadiens QC G0P 1A1  
(819) 344-5589



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

**DRUMMONDVILLE**

5224, BOUL. ST-JOSEPH  
(QC) J2A 3V9  
819 472-3286

**VICTORIAVILLE**

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.  
(QC) G6P 1G8  
819 751-3286

**WARWICK**

1, ROUTE 116 E.  
(QC) JOA 1M0  
819 358-3950

**QUÉBEC**

C.P. 57024  
G1E 7G3  
418 660-4751

[GROUPEDGP.COM](http://GROUPEDGP.COM)